



# MUNICIPALITE DE GLAND

## Réponses aux questions du Conseil d'établissement des établissements scolaires de Gland

### Infrastructures

Des bandes cyclables pour sécuriser le trafic des vélos sur la Vy-Creuse et la Route de Begnins et de vérifier les aménagements dans les zones 30km/h.  
De même sur l'avenue du Mont-Blanc, en créant sur un trottoir élargi une séparation bande cyclable bande pour piétons (jusqu'au giratoire à hauteur du Denner).

La mise en place des zones 30 km/h, sur lesquelles une mixité à vitesse modérée est acceptée, va améliorer les déplacements cyclistes. L'itinéraire de mobilité douce à privilégier pour rejoindre les collèges de l'établissement secondaire passe par la rue de la Gare – Grand'Rue – rue du Jura – chemin de la Perroude et passage sous-voies pour traverser l'avenue du Mont-Blanc. Une fois la zone 30 km/h installée, cet itinéraire pourra être mis en valeur par une signalétique et une communication appropriées.

Quant au franchissement des voies CFF, le passage sous-voies au niveau de la gare (pas de circulation) ou le pont de la Vy-Creuse (piste cyclable) sont à privilégier au détriment de l'avenue du Mont-Blanc. En effet, la municipalité n'entend pas favoriser l'usage de l'avenue du Mont-Blanc par les deux roues.

Pour la Vy-Creuse et le bas de la rue du Perron, un mandat d'études a été confié à des bureaux d'ingénieurs spécialisés pour déterminer les aménagements à réaliser sur cet axe routier ainsi qu'à ses intersections, ceci afin d'en améliorer la sécurité.

Cette étude se réalise dans le prolongement des études menées pour le plan partiel d'affectation "Communet-Borgeaud" qui entraîneront les aménagements suivants pour sécuriser le trafic:

- création d'un nouveau trottoir tout le long de la route de Luins;
- création de bandes cyclables des deux côtés de la route de Luins;
- création d'un giratoire sur la route de Luins, à la sortie du PPA "Communet-Borgeaud";
- création d'un giratoire à l'intersection route de Luins/route de l'Etraz.

Il y a tout lieu de penser que les études menées actuellement sur la Vy-Creuse reprennent le même gabarit que pour la route de Luins en intégrant la création de bandes cyclables.

Des trottoirs suffisamment larges pour que des piétons puissent se croiser et les poussettes circuler, sur la portion de la rue du Mauverney allant du Perron à la rue du Midi, ainsi que sur la rue de la Gare. Rue de Mauverney, une partie du trottoir mesure 1 mètre !

La situation actuelle sera revue dans le cadre de la mise en place de la zone 30 km/h dans ce secteur. Celle-ci est prévue en 2010.

Améliorer l'éclairage des passages piétons sur les tous les axes nord-sud, ainsi que dans le passage sous voie à la gare. En hiver, certains élèves feront la totalité de leur trajet dans l'obscurité.

Avec la mise en place des zones 30 km/h, la quasi-totalité des passages piétons a été supprimée dans la zone "Nord" et le sera également prochainement dans la zone "Sud". Il n'est donc pas possible d'éclairer un endroit plus fortement qu'un autre sachant que le piéton a la liberté de traverser où il le souhaite en zone 30.

En dehors des zones 30, les passages piétons disposent déjà d'un éclairage spécifique sur les traversées qu'ils doivent emprunter (Av. du Mont-Blanc). En outre, sur ces artères fréquentées, des patrouilleurs/euses aident les enfants à traverser.

Pour le passage sous-voies à la gare, nous allons étudier les améliorations qui pourraient y être apportées.

Créer un véritable parc à vélos couvert aux Tuillières, abaisser les murs du parc à deux-roues de Grand-Champ qui donnent sur le collège, afin d'améliorer la vision sur les véhicules parkés pour diminuer vols et déprédations.

Le projet municipal d'aménagement de l'espace public situé devant le collège des Tuillières comprenait initialement la réalisation d'un parc à vélo couvert. Toutefois, en 2005, le Conseil communal avait amendé le préavis municipal traitant de cet objet en supprimant le couvert projeté, estimant que celui de Grand-Champ était suffisant pour les deux collèges.

Pour ce qui est du parc à deux-roues de Grand-Champ, diverses solutions sont actuellement à l'étude auprès du service bâtiments et urbanisme pour améliorer cette situation.

### **Soutien aux familles**

Encourager le port du casque en rappelant qu'il y a chaque année une campagne à l'occasion de laquelle le montant CHF. 20.- est déduit lors de l'achat du casque.

Effectivement, depuis quelques années, diverses organisations (pour 2009 SUVA, BPA, ATE, Pro Vélo, ASMAS et l'USMCM) donnent la possibilité aux gens qui achètent un casque

agrée de pouvoir bénéficier d'une ristourne de 20 fr. par casque. Ceci se fait par le biais d'un bon de réduction que tout un chacun peut télécharger sur le site [www.casque.ch](http://www.casque.ch)

Pour 2009, cette opération a duré du 1er avril au 15 mai 2009.

Elle ne sera pas reconduite cette année.

Vignette à vélo et un brassard réfléchissant offerts par la Commune.

Le prix de la vignette vélo varie entre 5 et 6 fr. et la municipalité ne pense pas que ce montant a un effet dissuasif.

Certaines compagnies d'assurances, le TCS, le BPA offrent des brassards réfléchissants qui se présentent sous la forme de languette en métal qui peuvent se serrer au bras.

### **Encouragement aux jeunes**

Mettre en place aux Tuillières des casiers comme à Grand-Champ, pour permettre aux élèves de ranger casques, patins,... lorsqu'ils viennent à l'école. Nous proposons des casiers dans le hall d'entrée dans la mesure où l'interdiction d'utiliser des véhicules à roulettes dans les bâtiments serait plus facile à contrôler.

En premier lieu, il conviendrait à la commission de connaître les raisons pour lesquelles l'accès des salles de classe est interdit avec une trottinette, un casque, des patins., etc.

En état de cause, la municipalité n'est pas opposée à tenter un essai avec les casiers existants. Cependant, il va de soi que cette organisation concerne la direction scolaire.

Que la Municipalité continue les cours pour les cyclistes dès l'âge de 6 ans.

La brigade de la prévention routière de la gendarmerie vaudoise donne les cours sur l'éducation routière dans les classes glandoises dès l'âge du cycle initial. L'usage du vélo (au travers du jardin de circulation) est dispensé aux écoliers entre 7 et 9 ans tous les 2 ou 3 ans suivant les possibilités de la brigade de la prévention routière.

D'autre part, dans le cadre de la semaine de la mobilité, "Pro-vélo" organise des cours offrant la possibilité aux enfants dès 6 ans de pratiquer le vélo sous l'œil de gens agréés.

Une petite participation financière est demandée aux parents qui sont invités à accompagner les enfants lors des dits cours. Ces cours sont adaptés à l'âge et aux aptitudes des enfants et les plus petits, ou moins habitués à la pratique du vélo, ne vont pas sur la route mais restent dans un préau ou une cour d'école.

Gland, le 15 septembre 2009